

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Fonction Publique Territoriale

Instances représentatives

Compétences visées

Maîtriser les règles de fonctionnement et les missions du CHSCT

Etre en mesure d'évaluer les situations à risque et de participer activement aux côtés du Président, à la prévention des risques

Objectifs

Rendre le stagiaire capable de :

- **Cerner** les différentes attributions du CHSCT, les moyens dont il dispose et s'approprier son mandat
- **S'initier** aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail
- **Participer** activement au développement de la prévention des risques dans la collectivité

Programme

1. Les enjeux de la prévention
 - Hygiène, sécurité et conditions de travail
 - Responsabilités civiles et pénales
2. Les acteurs de l'Hygiène et la sécurité
 - Acteurs interne (CT/CHSCT, Médecine de prévention, encadrement, agents)
 - Acteurs Externes (ACFI, Chargés de prévention, contrôleur de sécurité, CARSAT, INRS...)
3. Prérrogatives du CHSCT
 - Aspect réglementaire, Fonctionnement
 - Rôles, Missions, Responsabilités, Limites
4. Cadre réglementaire
 - Danger grave et Imminent,
 - Sources du Code du Travail, Plan de prévention...
 - Les nouvelles dispositions du décret n°2012-170 venu modifier le décret n°85-603 du 10/06/1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, Le Code de la Sécurité Sociale pour les non-titulaires
5. Etudier les accidents de travail
 - Définitions AS/AT/MP, accident de trajet, Taux de Fréquence et Gravité (TF/TG), les principaux enjeux
 - Analyse par la méthode de l'arbre des causes ou ITAMAMI, CQCOQP
6. La Visite Sécurité
 - Facteurs potentiels d'accidents
 - Les moyens d'observation, l'échange avec les agents
 - Savoir aborder les sujets et argumenter en réunion

Durée : 5 jours (3 + 2)

Maintien des acquis : tous les mandats (4 ans)

Effectif par session : Maxi 10

Moyens

- Apports didactiques
- Vidéos
- Exercices à partir de cas concrets
- Documents de travail propres à la collectivité (DUEvRP, Fiches de risque, Fiches de postes, statistiques AS/AT/MP...)
- Documents du CHSCT existant le cas échéant

Public Concerné

- . Représentants du personnel titulaires ou suppléants désignés au CHSCT
- . Tout membre d'un CHSCT
- . Toutes personnes de la collectivité désigné par l'autorité territoriale

Prérequis

- . Savoir lire, écrire, et parler la langue française

Règlementation

- . Décret 85-603 modifié
- . Livre IV du Code du travail

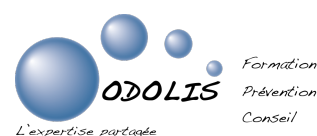
Tarif

- . Nous consulter

Commentaires

. Intervenant spécialisé dans l'analyse des risques professionnels et de l'animation de CHSCT dans les Fonctions Publiques

. Intersession de 3 semaines préconisées afin de permettre de réaliser des travaux de recherche et de mise en œuvre du CHSCT



Programme suite

7. Analyser une Situation de Travail
 - La maîtrise des risques et les principaux types de risques, dont les Risques Psychosociaux (RPS)
8. Analyser les Risques professionnels
 - Identification, analyse, hiérarchisation des risques, le Document Unique
 - Rappel sur les mesures de prévention, 9 PGP
 - Pénibilité au travail
9. Retour d'expérience
 - Analyse du travail effectué lors de l'intersession
 - Échanges sur les pratiques : points forts, axes d'amélioration
10. Mises en situation
 - Selon les moyens, les locaux, les participants
 - Visite de sécurité : locaux
 - Visite de sécurité : poste de travail
 - Application terrain d'analyse d'accident
 - Autres mises en situations possibles selon les demandes préalables de la collectivité

Évaluation

. L'évaluation des participants s'effectue un contrôle des connaissances théoriques et du savoir faire par des mises en situation.

Observations

. Lors de l'intersession, il sera demandé aux participants de réaliser un travail personnel dans le cadre de leur mission de membre du CHSCT.

. Ce travail représente un temps moyens de 7h, repartit sur l'ensemble de la durée de l'intersession.

. Entretien préalable avec l'autorité Territoriale ou son représentant afin de définir les axes spécifiques de la formation.